

Déploiement des compteurs communicants Linky par ErDF

Compteurs Linky Vrai/Faux

"La commune est propriétaire des compteurs"

- Depuis 2002 la Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'électricité est exercée par la CUN aujourd'hui Nantes Métropole. De ce fait la commune est donc "dépossédée" de cette compétence et n'est donc pas compétente pour se prononcer sur la gestion du réseau de distribution. D'autres communes sont elles, propriétaires des compteurs.
- La fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) met en garde les maires contre un risque éventuel d'illégalité d'arrêtés anti-Linky. L'installation des compteurs Linky est en effet une décision de l'État, conforme aux directives européennes.

Compteurs Linky Vrai/Faux

« Le CPL, ce sont des radiofréquences (entre 63 et 95 mégahertz pour le Linky en CPL g3) » [Site Alternative santé](#)

- Ce compteur n'utilise pas de transmissions par radiofréquences (contrairement aux téléphones portables, au Wifi, au Bluetooth qui utilisent ce mode de transmission dans l'air). Le compteur Linky est un équipement électrique basse puissance. Le CPL est couramment utilisé dans nos maisons : Box internet, chauffe-eaux à distance, volets roulants. Dans le cas du compteur Linky, au signal électrique (de fréquence 50 Hz) est superposé un signal basse fréquence (de 74 KHz). Par comparaison la transmission de fréquence pour connecter deux ordinateurs entre eux au moyen de prises CPL est de l'ordre de **1,6 à 30MHz**.

Compteurs Linky Vrai/Faux

« Ces radiofréquences sont classées cancérigènes possibles par le CIRC qui dépend de l'OMS »

La liste des cancérogènes possibles pour l'homme du groupe 2B

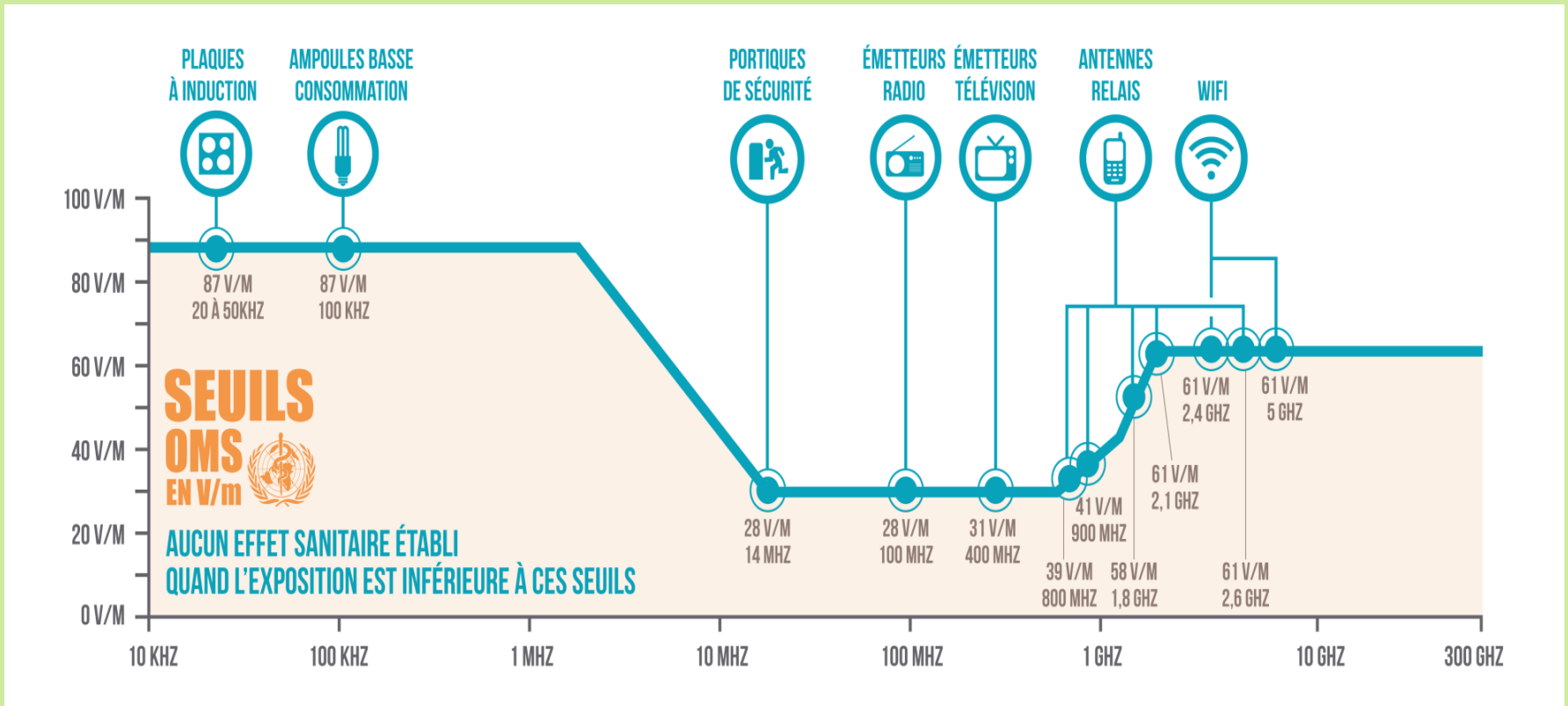
- Champs magnétiques (à fréquences extrêmement basses)
- Champs de radiofréquences électromagnétiques (2011) (téléphone portable, station de base (antenne relais), téléphone sans fil (DECT), Wi-Fi¹)
- Gaz d'échappement des moteurs à essence
- Café
- Légumes au vinaigre (condiment asiatique traditionnel)
- Je vous rassure les légumes cuits à hautes températures sont classés dans le groupe 2A "probablement cancérigènes" au même titre que la viande rouge et la charcuterie. Donc, vive les légumes crus !

Compteurs Linky Vrai/Faux

« **Ces radiofréquences sont classées cancérigènes possibles par le CIRC qui dépend de l'OMS** »

- Les ondes électromagnétiques classées dans cette catégories concernent celles des téléphones portables et pas du CPL
- Le compteur Linky n'émet pas de signal dans l'air contrairement aux téléphones **portables**, wi-fi, radio FM... mais dans les câbles électriques
- ErDF procède à des mesures régulières dans des laboratoires indépendants (LNE) (Laboratoire de National de métrologies et d'Essais)
- Le Conseil d'Etat du 20 mars 2013 conclut que « les rayonnements électromagnétiques émis par les dispositifs de comptage et les câbles n'excèdent ni les seuils fixés par les dispositions du décret du 18 octobre 2006 relatif à la compatibilité électromagnétique des équipements électriques et électroniques, ni ceux admis par l'OMS ».

Seuils OMS en v/m en vigueur en France -



Le seuil d'émission des compteurs Linky oscille entre 0,1 et 0,4 V/m

Classification du compteur Linky

Différentes fréquences utilisées pour différentes situations de la vie quotidienne

- Interphone Bébé = 40,7Mhz

- Téléphone sans fil (DECT) = 1900MHz

- Bluetooth = 2400 MHz

- Tél. Mobile = 3100 MHz (3G)

- Wi-fi = 2400 MHz à 5000MHz



LE SOLEIL
Fréquence :
1 milliard de fois
plus élevé que Linky



TÉLÉCOMMANDE
Fréquence :
100 millions de fois
plus élevé que Linky



BORNE WI-FI
Fréquence :
100 000 fois
plus élevé que Linky



TÉLÉPHONE GSM
Fréquence :
10 000 fois
plus élevé que Linky



COMPTEUR LINKY
Fréquence de Linky :
74 khz
(quelques secondes par jour)

Compteurs Linky Vrai/Faux

« Les compteurs Linky permettront de connaître avec précision nos habitudes de vie. »

- La protection des données repose sur leur cryptage dès l'origine, depuis le compteur, et sur toute la chaîne
- Aucune donnée d'ordre personnel (nom, adresse, données bancaires, etc.) n'est gérée par le compteur
- Les données de consommation transmises au Système d'Information Linky sont des données globales
- Conformément aux recommandations de la Cnil, les données de consommation appartiennent au client et ne peuvent être utilisées sans son accord

Compteurs Linky Vrai/Faux

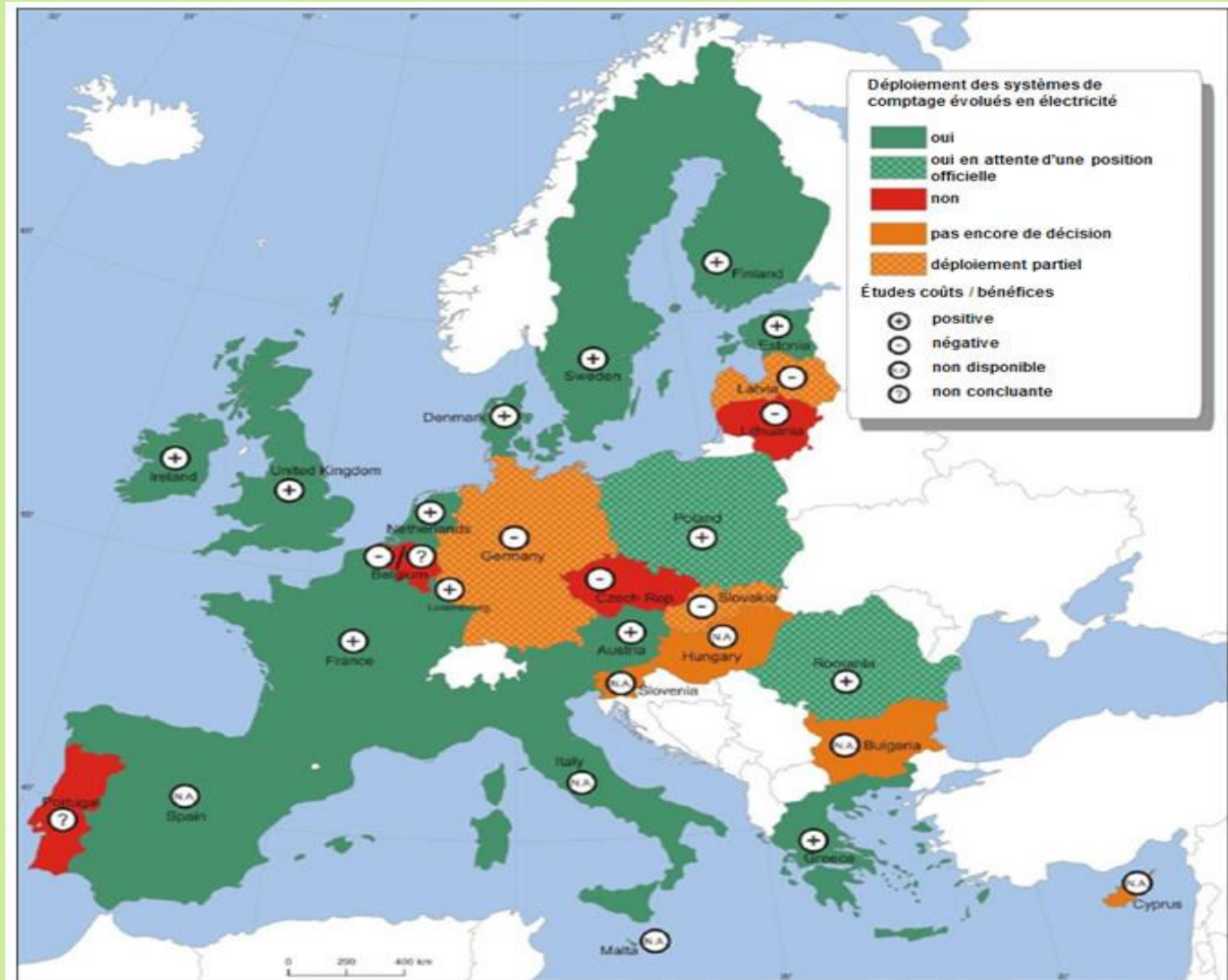
**« Lors de l'expérimentation ils ont causé 8 incendies*.
La commune sera responsable des dégâts causés »**

- Aucun problème d'incendie lié à des défauts intrinsèques aux compteurs n'a été observé en France à ce jour.
- Il y a bien eu des incidents voire des débuts de fonte de compteur sur 8 compteurs sur les 300 000 posés
- **Ces incidents sont liés à un défaut de serrage des câbles**
- Ils sont équipés de retardateurs de flamme
- C'est ErDF qui reste responsable du matériel

« Concernant les incendies, le risque est majeur. Lors de l'expérimentation des compteurs Linky en France, 7 incendies ont eu lieu entre le 31 août 2010 » Site internet : <http://www.alternativesante.fr/ondes-electromagnetiques/pourquoi-il-faut-refuser-linky-le-nouveau-compteur-d-edf>

Compteurs communicants Linky : Le déploiement (1/4)

En Europe :



Compteurs Linky : Détournements

Texte extrait du document diffusé par Santé Publique " *Samedi matin 16 janvier 2016 sur la radio RMC, Bernard Lassus le responsable Linky d'ERDF a reconnu que 8 incendies ont été causés par des compteurs Linky en France pendant la phase d'expérimentation en 2010-2011.*"

- **Personne n'a évidemment vérifié cette affirmation**
- Après écoute de l'émission, à la question d'une auditrice sur les risques d'incendie, M. Lassus indique qu'il peut y avoir des problèmes si les fils reliant le compteur sont mal serrés, comme pour n'importe quel autre compteur (à la 23:00)
- https://www.youtube.com/watch?v=M6flk_8bmGM

Compteurs Linky : Détournements

« Je me permets donc de vous renvoyer cette même délibération, mais **validée** par la Sous-préfecture de Pamiers (Ariège). »

DEPARTEMENT D'ARIEGE
COMMUNE DE LOUBAUT

Date de la convocation : 7 Février 2016

NOMBRE DE MEMBRES : 7
Afférents au Conseil Municipal : 7
En exercice : 7

Qui ont pris part à la délibération : 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2016-5

Séance du 17 février 2016

POUR : 7
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le dix sept février deux mille seize, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de LOUBAUT, régulièrement convoqué, en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ramon BORDALLO, Maire.

Étaient Présents : Monsieur BORDALLO Ramon, Monsieur François CALATAYUD, Monsieur François LACUISSE, Monsieur Pierre CUFFINI, Monsieur Patrick LESAGE, Monsieur Alain GOLDSTEIN, Monsieur Lucas DÉDES
Secrétaire de séance : Monsieur François CALATAYUD.

REFUS DE LA POSE DES COMPTEURS LINKY SUR LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Monsieur le Maire expose qu'il a été alerté par des administrés à propos des risques potentiels (sanitaires, économiques, techniques, écologiques et sécuritaires) liés à l'installation des compteurs LINKY.

Après avoir débattu de la question, il apparaît des éléments suivants que :

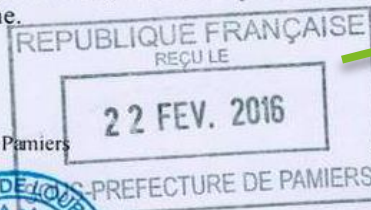
«ERDF et ses bienfaits : la mairie de Loubaut tient à remercier tout le personnel de gentillesse, son savoir-faire et son efficacité. MAIS !

MAIS IL Y A DES PROBLÈMES AVEC LE COMPTEUR LINKY :

En conclusion, le Conseil municipal de la commune de Loubaut décide de refuser les compteurs dits "intelligents", "linky", communicants sur le territoire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Figureront au registre les signatures des membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers
Le 17 février 2016
Et publication ou notification
Du 17 février 2016



Le Maire, Ramon BORDALLO.



Tampon du préfet
justifiant
l'enregistrement du
courrier

Compteurs Linky : Quelques liens utiles

- **Idées reçues**

<http://leblogdedoczaius.over-blog.com/article-le-nouveau-compteur-linky-quelques-idees-recues-110119806.html>

- **Forum et canulars circulant sur le Web au sujet du Linky**

<http://www.econologie.com/forums/electricite-electronique-informatique/linky-hoax-et-fakes-qui-circulent-sur-internet-t14426.html>

<http://www.hoaxbuster.com/hoaxliste/edf-linky-et-la-loi-nome>

- **Une BD sur les ondes (vu par un canadien)**

<http://lepharmachien.com/ondes/>

Merci pour votre attention



JOËLCASTEX
06.13.65.41.38